



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

VAL-DE-MARNE

<p>COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 14 décembre 2016</p>

L'an deux mille seize , le Mercredi 14 décembre 2016 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le Jeudi 01 décembre 2016, conformément au Code général des Collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : M. LAFON, Maire ; M. PANNETIER, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, Mme LIBERT-ALBANEL, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme BELIPHANTE, Mme LOCQUEVILLE, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, Mme HARTMANN, M. BEAUFRÈRE, M. MANSOZ, Mme MAFFRE-SABATIER, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE, Mme COMBE, M. CAGANI

Etaient excusés : Mme VALVERDE pouvoir à Mme ROUGER, M. DIAKONOFF

pouvoir à M. PANNETIER, M. DIARRA pouvoir à M. BEAUFRÈRE

Etaient absent(s)

:

Le Conseil a élu comme secrétaire : M. MALÉ



M. MALÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

RÉPONSES
AUX QUESTIONS ORALES

M. Éric BENSOUSSAN, Adjoint au Maire chargé du développement durable, répond à une question de M. François STEIN, Conseiller municipal du Parti Socialiste de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », relative à lutte contre la pollution de l'air.

Mme Céline MARTIN, Adjointe au Maire chargée de la démocratie locale et de la vie des quartiers, répond à une question de Mme Anne-Marie MAFFRE-SABATIER, Conseillère municipale du Parti Socialiste de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », relative à la démocratie locale à Vincennes et en particulier à la concertation quant à l'aménagement du cours Marigny.

M. Pierre CHARDON, Conseiller municipal et Vice-président de la Caisse des écoles, répond à une question de Mme Muriel HAUCHEMAILLE, Conseillère municipale d'Europe Ecologie Les Verts de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », relative au taux d'encadrement des activités périscolaires.

Monsieur le Maire suspend la séance durant 15 minutes pour permettre aux représentants du Conseil des Jeunes de Vincennes de présenter leurs activités et leurs projets.

LE CONSEIL

> **APPROUVE**, à la majorité (4 abstentions : Mme MAFFRE-SABATIER, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE), le compte rendu de la séance du 28 septembre 2016.

I. FINANCES

LE CONSEIL

- > **APPROUVE**, à l'unanimité, le montant prévisionnel versé par la commune au Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) de l'Établissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois qui s'élève pour l'exercice 2016 à 113 537€.
- > **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention de reversement d'une partie du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères entre l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois et la Commune et autorise Monsieur le Maire à la signer.
- > **APPROUVE**, à la majorité (4 abstentions : MMe MAFFRE-SABATIER, HAUCHEMAILLE, MM. STEIN, SERNE), la décision modificative n°3 pour l'exercice 2016 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à hauteur de -1 552 000 € pour le budget principal de la ville.
- > **AUTORISE**, à la majorité (5 abstentions : MMe MAFFRE-SABATIER, HAUCHEMAILLE, COMBE, MM. STEIN, SERNE), jusqu'à l'adoption du budget primitif 2017, l'engagement, la liquidation et le paiement des dépenses d'investissement suivantes :

- Budget Principal :

CHAPITRES	INTITULES	BUDGETE 2016	CREDITS AUTORISES
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	1 617 465,46	404 366 ,40
Chapitre 204	Subvention équipement aux personnes privées	4 503 985,65	1 125 996,40
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	3 268 811,01	817 202,80
Chapitre 23	Immobilisations en cours	6 641 843,37	1 660 460,90

Chapitre 27	Autres immobilisations financières	1 567 800,00	391 950,00
Opération 23	Projet de ville	5 553 858,69	1 388 464,70
Opération 27	Ecole Mirabeau	404 686,00	101 171,50
Opération 44	Réaménagement 70 Rue de Fontenay	7 653 524,46	1 658 000,00

- B
budget Annexe Marché d'approvisionnement :

CHAPITRES	INTITULES	BUDGETE 2016	CREDITS AUTORISES
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	5 000,00	1 250,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	81 903,00	20 475,80

- > **ACCORDE**, à l'unanimité, un acompte sur la subvention 2017 aux organismes suivants :

	Subventions votées en 2016	Acomptes à valoir sur 2017
Caisse des écoles	4 581 260 €	1 145 315 €
Centre communal d'action sociale	659 500 €	164 875 €
Mission locale des villes du nord du bois	66 265 €	16 566 €
Amicale du personnel territorial de la ville de Vincennes	720 000 €	180 000 €
Espace Daniel-Sorano	450 000 €	112 500 €
Festival AMERICA	90 000 €	22 500 €
Vincennes en concert – Prima la musica	57 000 €	14 250 €
Association vincennoise pour l'aide à domicile (AVAD)	65 000 €	16 250 €
Clubs loisirs découvertes	90 000 €	22 500 €
SOLIHA Vincennes	62 000 €	15 500 €
Club Olympique Vincennois (COV)	45 000 €	11 250 €
Rugby Club de Vincennes	36 000 €	9 000 €
Vincennes Volley Club	46 000 €	11 500 €

- > **ADMET**, à l'unanimité, en non valeurs les cotes irrécouvrables présentées par Madame la Trésorière Principale pour un montant de 53 370,11 € pour les années 2006 à 2015.
- > **ATTRIBUE**, à l'unanimité, les revenus de la donation PATHÉ représentant la somme de 420 € au titre de l'année 2016 à deux familles vincennoises qui recevront chacune la somme de 210€.
- > **AUTORISE**, à la majorité (1 abstention : M. CAGANI), Monsieur le Maire à signer la convention avec Monsieur le Préfet du Val-de-Marne pour la télétransmission des actes administratifs et budgétaires soumis au contrôle de légalité, annexée à la délibération.

II. RESSOURCES HUMAINES

LE CONSEIL

- > **APPROUVE**, à la majorité (1 abstention : M. CAGANI), les modifications portées au tableau des effectifs du personnel communal.
- > **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention de mise à disposition de personnel suite au transfert de compétence à l'EPT ParisEstMarne&Bois relative aux compétences « gestion des déchets ménagers et assimilés » et « eau et assainissement », à compter du 1^e janvier 2017 et autorise Monsieur le Maire à la signer.

III. DOMAINE

LE CONSEIL

- > **APPROUVE**, à l'unanimité ; la cession du lot 201 à usage de cour privative dépendant de l'immeuble en copropriété sis, 74, rue de Fontenay à Vincennes (94300) au profit du syndicat des copropriétaires du même immeuble, au prix d'un euro moyennant, après son annulation et intégration aux parties communes, la constitution, sans versement d'indemnité par la commune, d'une servitude de passage à usage d'issue de secours au profit de la parcelle cadastrée section E n° 51, propriété de la commune. L'ensemble des frais et honoraires nécessaires à la réalisation du projet seront à la charge de la commune.
- > **APPROUVE**, à l'unanimité ; la signature, sans versement d'indemnité par la commune, d'une convention d'empiètement avec le syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis, 74, rue de Fontenay à Vincennes (94300), autorisant la commune propriétaire de l'ouvrage édifié sur la parcelle E n° 51 sise, 70, rue de Fontenay à réaliser les travaux d'isolation extérieure de la façade du mur pignon Ouest. L'ensemble des frais et honoraires nécessaires à la réalisation du projet seront à la charge de la commune.
- > **APPROUVE**, à l'unanimité ; la séparation des réseaux de chauffage ainsi que d'alimentation en eau reliant les locaux à usage de crèche à l'immeuble d'habitation dépendant tous deux de la copropriété sise, 74, rue de Fontenay à Vincennes (94300) et de modifier en conséquence la répartition des charges figurant au règlement de copropriété. L'ensemble des frais et honoraires nécessaires à la réalisation du projet seront à la charge de la commune.

- > **APPROUVE, à l'unanimité, la cession du bien immobilier sis, 7, rue de la Fraternité à Vincennes, cadastrée section A n°117 à la société LOGIREP, sise, 127, rue Gambetta 92150 Suresnes au prix de 1 265 000 €.**
- > **APPROUVE, à l'unanimité, la résiliation sans indemnisation du preneur du bail emphytéotique en date du 9 avril 1968 par lequel la commune a consenti à la Société d'Economie Mixte immobilière de la Banlieue Est (SEMIBE), au droit de laquelle vient désormais l'Office Public de l'Habitat de Vincennes, la mise à disposition d'un terrain situé 26, 28 et 30 rue de la Jarry à Vincennes (94300) et cadastré section F n°210 sur lequel un ensemble immobilier a été édifié.**
- > **APPROUVE, à l'unanimité, la signature concomitante d'un nouveau bail emphytéotique au profit de la société Immobilière 3F portant sur l'ensemble immobilier cadastré section F n°210 sis, 26, 28 et 30 rue de la Jarry à Vincennes (94300) pour une durée de 80 années moyennant le versement d'un loyer capitalisé d'un million d'euros.**

IV. LOGEMENT SOCIAL, HABITAT

LE CONSEIL

- > **SOLLICITE, à l'unanimité, la dissolution de l'Office Public de l'Habitat de Vincennes auprès du ministre du logement.**
- > **APPROUVE, à l'unanimité, la convention de réservation de logements entre la Ville de Vincennes et la société Immobilière 3F sur l'ancien patrimoine de l'Office Public de l'Habitat de Vincennes en contrepartie des garanties d'emprunt accordées par la Ville et autorise Monsieur le Maire à la signer.**
- > **ACCORDE, à l'unanimité, la garantie de la Ville à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 180 000 € souscrit par la société Foncière Habitat et Humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°56554, constitué d'une Ligne de Prêt.**
- > **ATTRIBUE, à l'unanimité, à la Société Foncière Habitat et Humanisme une subvention pour surcharge foncière de 140 000 € pour l'opération de construction d'un immeuble de 7 logements sociaux sis 56 rue Joseph-Gaillard.**
- > **APPROUVE, à l'unanimité, les Conventions de réservation de logements en contrepartie de la garantie d'emprunt et de la subvention pour surcharge foncière, relative à l'opération de construction d'un immeuble de 7 logements sociaux de**

type PLAI sis 56 rue Joseph-Gaillard à Vincennes et autorise Monsieur le Maire à les signer.

- > **ACCORDE**, à l'unanimité, la garantie de la Ville à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de trois millions six cent trente-trois mille neuf cent treize euros (3.633.913 €) souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 55770 constitué de 4 lignes de prêt.
- > **ATTRIBUE**, à l'unanimité, à la société anonyme d'HLM Logirep une subvention pour surcharge foncière de quatre cent quarante mille euros (440.000 €), afin d'assurer l'équilibre financier de l'opération d'acquisition-amélioration de 22 logements sis 2 à 10, rue DeFrance et 64, boulevard de la Libération à Vincennes.
- > **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention de réservation de logements en contrepartie de la garantie d'emprunt et de l'attribution d'une subvention pour surcharge foncière relative à l'opération d'acquisition-amélioration de 22 logements sociaux (11PLAI/11PLUS), sis 2 à 10 rue DeFrance et 64, boulevard de la Libération à Vincennes et autorise Monsieur le Maire à la signer.
- > **APPROUVE**, à la majorité (2 abstentions : Mme COMBE, M. CAGANI), le projet d'aménagement et le principe d'acquisition par voie d'expropriation de la parcelle cadastrée B 323 sis 43 avenue du château et 83 rue de Fontenay, autorise la saisie de Monsieur le Préfet pour l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et de l'enquête parcellaire et désigne l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France bénéficiaire de l'expropriation à intervenir.

V. TRAVAUX, URBANISME

LE CONSEIL

- > **APPROUVE**, à l'unanimité, le programme des opérations suivantes :
 - 1-La construction du groupe scolaire Mirabeau de 9 classes avec 1 gymnase pour 10 M€ H.T. (maîtrise d'oeuvre comprise)
 - 2-La rénovation énergétique du gymnase de l'Est pour 0,96 M€ H.T.
 - 3-La modernisation des installations énergétiques du groupe scolaire de l'Est Libération et de l'Est Passeleu pour 0,8 M€ HT
- > **SOLLICITE**, à l'unanimité, auprès de Madame la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France l'attribution d'une subvention d'un montant de 1,5 M€ HT conformément au règlement du contrat d'aménagement régional.

- > **ACCORDE**, à l'unanimité, une participation d'un montant de 7000€ à « l'association la Protection de Vincennes » pour la réalisation des travaux de réparation d'un regard de visite et d'une canalisation d'eau pluviale appartenant à la ville au droit de l'immeuble situé 3 rue Eugène Renaud.
- > **APPROUVE**, à l'unanimité, le projet de convention à passer avec la ville de Paris pour fixer les conditions de l'occupation du domaine public, la réalisation des travaux d'aménagement et l'entretien de l'espace vert concerné sur le Cours Marigny et autorise Monsieur le Maire à la signer.

VI. DÉPLACEMENT

LE CONSEIL

- > **SOLLICITE**, à l'unanimité, auprès du Conseil Régional, au titre de la politique « Déplacements à vélo » du Plan Régional pour une Mobilité Durable, une subvention pour les études de maîtrise d'œuvre et les travaux d'aménagement en Zone 30 ou en Zone de rencontre de la place Bérault et de l'ouest de la rue Jean Moulin.
- > **SOLLICITE**, à l'unanimité, auprès du Conseil Régional, au titre de la politique « Déplacements à vélo » du Plan Régional pour une Mobilité Durable, une subvention pour les travaux d'aménagement en zone 30 des voies du Cours Marigny situées entre la place de l'Hôtel de Ville et l'avenue de Paris.
- > **SOLLICITE**, à l'unanimité, auprès du Conseil Régional, au titre de la politique « Déplacements à vélo » du Plan Régional pour une Mobilité Durable, une subvention pour les travaux d'aménagement en zone 30 de la section de la rue Renon située entre la rue Massue et l'avenue Aubert.
- > **SOLLICITE**, à l'unanimité, auprès du Conseil Régional, au titre de la politique régionale de sécurité routière inscrite dans le Plan Régional pour une Mobilité Durable, une subvention pour un aménagement de voirie sécurisant les abords du lycée Hector Berlioz au droit de l'entrée des élèves, située 8 avenue Antoine Quinson ;
- > **APPROUVE**, à l'unanimité, le projet d'aménagement visant à sécuriser et fluidifier les circulations piétonnes et cyclables aux abords des accès ouest du RER et de la station de métro Bérault.

- > **SOLLICITE**, à l'unanimité, auprès du STIF, au titre du pôle d'échange PDU « Château de Vincennes-RER A », une subvention au taux maximal applicable sur la dépense totale hors taxes.
- > **AUTORISE**, à la majorité (1 abstention : M. CAGANI), Monsieur le Maire à fixer le tarif des alertes SMS pour le stationnement payant de surface.

VII. DÉVELOPPEMENT DURABLE

LE CONSEIL

- > **APPROUVE**, à l'unanimité, le projet d'aménagement des travaux du cours Marigny et des abords du Château.
- > **SOLLICITE**, à l'unanimité, une subvention auprès de l'Agence des espaces verts, au titre d'un aménagement d'une superficie supérieure au seuil d'éligibilité de 5000 m² et du projet de plantation d'arbres lié à cet aménagement.
- > **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'adhérer à la charte régionale de la biodiversité.
- > **APPROUVE**, à l'unanimité, l'Acte II de l'Agenda 21.
- > **APPROUVE**, à l'unanimité, les participations financières aux projets présentés par des associations, soit 1650 € pour la Première Compagnie d'Arc de Vincennes, 500 € pour Grainenville, 1500 € pour le Club Micronet, 1000 € pour Vincennes à vélo, 850 € pour Pauses et enfin 2600 € pour les Jardins Suspendus.
- > **APPROUVE**, à la majorité (6 abstentions : MMe MAFFRE-SABATIER, HAUCHEMAILLE, COMBE, MM. STEIN, SERNE, CAGANI), la convention à passer avec la société SFR pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur le bâtiment de l'Hôtel de Ville et autorise Monsieur le Maire à la signer.

VIII. DÉVELOPPEMENT DÉVELOPPEMENT DURABLE

ÉCONOMIQUE,

LE CONSEIL

- > **FIXE**, à la majorité (3 voix contre : Mme HAUCHEMAILLE, MM. SERNE, CAGANI, - 1 abstention : Mme COMBE), le nombre de dimanches dérogeant au repos hebdomadaire pour les commerces de détail à 12 pour l'année 2017 aux dates suivantes :

- ∑ le dimanche 08 janvier 2017,
- ∑ le dimanche 15 janvier 2017,
- ∑ le dimanche 28 mai 2017,
- ∑ le dimanche 18 juin 2017,
- ∑ le dimanche 25 juin 2017,
- ∑ le dimanche 02 juillet 2017,
- ∑ le dimanche 03 septembre 2017,
- ∑ le dimanche 03 décembre 2017,
- ∑ le dimanche 10 décembre 2017,
- ∑ le dimanche 17 décembre 2017,
- ∑ le dimanche 24 décembre 2017,
- ∑ le dimanche 31 décembre 2017.

IX. CULTURE, TOURISME

LE CONSEIL

- > **ATTRIBUE**, à l'unanimité, une subvention à chacune des associations suivantes :

Arts en mouvements	600 €
Association pour le développement de l'art sacré à Vincennes (ADASV)	2 000 €
Au pied de la lettre	400 €
Choeur "Chanter"	400 €
Choeur Saint-Louis de Vincennes	200 €
Club micronet Vincennes	600 €
En haut de l'affiche	400 €
Ensemble choral de Vincennes	200 €
Harmonie municipale de Vincennes	300 €
La Guirlande	1 000 €
Les Amis de Vincennes Images	5 700 €
Société des amis de Vincennes	200 €
Théâtre instant présent	400 €
Tonalités	400 €
Vincennes Images	300 €
Violons and co	800 €
Total	13 900 €

- > **PREND ACTE, à l'unanimité, de la présentation du rapport sur le bilan d'activités 2016 de l'association « L'Image et la Mémoire » et notamment la réalisation de la première édition du Festival.**

X. PETITE ENFANCE

LE CONSEIL

- > **AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne, l'attribution d'une subvention liée au transfert au 70 rue de Fontenay et à la création de 5 places supplémentaires d'accueil collectif à la crèche Fernande-Sarrazin.**

XI. ENFANCE

LE CONSEIL

- > **FIXE, à l'unanimité, la participation de la Ville aux sorties avec nuitées organisées, pendant la période scolaire, par les écoles publiques élémentaires vincennes, pour l'année scolaire 2016/2017, à 150 € par élève et décide que cette participation sera versée sous forme de subventions aux coopératives des écoles concernées et ne pourra en aucun cas être supérieure au coût total supporté par lesdites écoles, déduction faite de la participation des familles, pour l'organisation des classes initiatives.**
- > **FIXE, à l'unanimité, pour l'année 2017, la participation de la Ville aux frais de fonctionnement de l'école Decroly, située à Saint-Mandé, à 859,45 € par élève vincennois (maternelle et élémentaire) et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention passée avec le Conseil départemental du Val-de-Marne.**
- > **FIXE, à la majorité (4 abstentions : MMe MAFFRE-SABATIER, HAUCHEMAILLE, MM. STEIN, SERNE), la participation de la Ville aux frais de fonctionnement de l'établissement scolaire privé, sous contrat simple, Ohel-Barouch, pour l'année 2017, à 301,30 € par élève vincennois, pour les sections maternelles et élémentaires et autorise Monsieur le maire à signer l'avenant à la convention avec l'école privée Ohel-Barouch.**

XII. JEUNESSE

LE CONSEIL

- > **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'attribuer des aides financières aux projets suivants :
 1. 500 € au projet «Raid Automobile 4L Trophy », présenté par madame Marie Dedes, domiciliée 2, rue d'Idalie à Vincennes ;
 2. 300 € au projet « Projet de coopération au Bénin», présenté par monsieur Gabriel Karoubi, domicilié 10, Allée Nicéphore Niépce à Vincennes ;
- > **ADOPTE**, à l'unanimité, les critères d'attribution des aides à projet jeunes.

XIII. SOLIDARITÉS

LE CONSEIL

- > **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 avec l'Association vincennoise pour l'aide à domicile (AVAD) visant à attribuer une subvention complémentaire de 5 000 € au titre de l'exercice 2016.

XIV. SANTÉ

LE CONSEIL

- > **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention avec l'association des SAMI du Val-de-Marne, l'association SAMI Vincennes et les villes de Saint-Mandé et Fontenay-sous-Bois visant à permettre aux habitants des communes de bénéficier d'une continuité de l'offre de soins en dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux libéraux et autorise Monsieur le Maire à la signer.

XV. SPORTS

LE CONSEIL

- > **ATTRIBUE**, à l'unanimité, une subvention exceptionnelle à chacune des associations suivantes :

Associations sportives :

1ère Compagnie d'arc de Vincennes	1 000 €
Cercle d'Escrime de Vincennes	500 €
Club Bayard Équitation	600 €
Club olympique vincennois	8 000 €
Vincennes Athlétic	200 €
Vincennes plongée passion	15 400 €
Vincennes Rock Club	400 €
<i>Total</i>	<i>26 100 €</i>

Association dans le cadre des relations internationales :

Amici d'Italia	150 €
----------------	-------

- > **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 avec le *Club olympique vincennois* visant à attribuer une subvention complémentaire de 8 000 € au titre de l'exercice 2016.
- > **APPROUVE**, à la majorité (3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, MM. SERNE, CAGANI), le principe d'une tarification horaire pour la location des installations sportives extérieures du Parc municipal des sports, applicable à tout utilisateur, à l'exception des établissements scolaires vincennois et des associations sportives vincennoises (membres du Comité consultatif des sports et affiliées à une Fédération sportive) qui bénéficieront d'une mise à disposition à titre gracieux. Ces dispositions s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2017 et seront actualisables annuellement.

XVI. SÉCURITÉ PUBLIQUE

LE CONSEIL

- > **DÉCIDE**, à la majorité (2 abstentions : Mme COMBE, M. CAGANI), la mise en œuvre d'un dispositif de vidéoverbalisation afin d'assurer la constatation des infractions aux règles de la circulation sur l'ensemble du territoire de la commune.

XVII. DÉLÉGATIONS DE SERVICES PUBLICS

LE CONSEIL

- > **APPROUVE**, à la majorité (5 abstentions : MME MAFFRE-SABATIER, HAUCHEMAILLE, MM. STEIN, SERNE, CAGANI), le principe du recours au contrat de concession, sous la forme d'une délégation de service public, pour la gestion du stationnement payant de surface et des parcs de stationnement souterrains Hôtel de Ville, Pompidou, Mowat et Fontenay, au vu du rapport annexé contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire.
- > **DÉSIGNE**, à l'unanimité, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Membres titulaires :

: M. Christophe BOISSIERE

Mme Charlotte LIBERT-ALBANEL

M. Éric BENSOUSSAN

M. Robert MALÉ

Mme Muriel HAUCHEMAILLE

Membres suppléants

M. Marc WALCH

M. Pierre LEBEAU

Mme Céline MARTIN

Mme Odile SÉGURET

M. François STEIN

en qualité de membres titulaires et suppléants de la commission d'ouverture des plis des candidatures ou des offres, relative à la délégation de service public pour la gestion du stationnement payant de surface et des parcs de stationnement souterrains Hôtel de Ville, Pompidou, Mowat et Fontenay.

XVIII. RAPPORTS ANNUELS

LE CONSEIL

- > **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la présentation du rapport annuel sur l'exécution de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du Dôme, centre aquatique de Vincennes, transmis par la Société Action Développement Loisir - Espace Récréa (SAS) pour l'année 2015.
- > **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la présentation du rapport d'activité établi par le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) pour l'année 2015.
- > **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la présentation du rapport annuel du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) au titre de l'année 2015.
- > **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne au titre de l'année 2015.
- > **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la présentation du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères, l'agence métropolitaine des déchets (SYCTOM) pour l'année 2015.

- VŒUX

> **Monsieur le Maire met aux voix** la notion « d'objet d'intérêt local » du vœu présenté par les élus d'Europe Ecologie Les Verts de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », concernant le projet de reconstruction de l'usine d'incinération du SYCTOM à Ivry-sur-Seine, confirmée à l'unanimité

> **REJETTE**, à la majorité, (5 voix pour : Mme MAFFRE-SABATIER, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE, M. CAGANI - 1 abstention : Mme COMBE - 37 voix contre : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, Mme LIBERT-ALBANEL, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE (par pouvoir à Mme ROUGER), M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme BELIPHANTE, Mme LOCQUEVILLE, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF (par pouvoir à M.

PANNETIER), Mme HARTMANN, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA (par pouvoir à M. BEAUFRÈRE), M. MANSOZ, le vœu proposé par les élus d'Europe Ecologie Les Verts de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux ».

Monsieur le Maire annonce que la prochaine séance du Conseil municipal est fixée au mercredi 1^{er} mars 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Le Président,
Laurent LAFON

Le Secrétaire,
Robert MALÉ



Réunion du Conseil municipal du 14 décembre 2016

Question orale posée par François STEIN, au nom des élus socialistes de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », sur la lutte contre la pollution de l'air

Monsieur Le Maire et Cher-e-s Collègues,

La semaine dernière, nous avons vécu avec nos concitoyens franciliens un nouvel épisode de pollution intense qui a obligé la Maire de Paris à demander la mise-en-place de mesures adaptées, en l'occurrence l'instauration de plusieurs journées de circulation alternée à Paris et dans les communes proches dont Vincennes, pour réduire le nuage nauséabond dans lequel nous vivions et respirions.

Cet épisode vient nous rappeler à quel point notre zone urbaine est polluée et que les conséquences, notamment sanitaires, de cette situation sont bien réelles pour nos concitoyens. Dans ce cadre, notre devoir est d'agir pour améliorer notre cadre de vie, faciliter les modes de déplacement économes en énergie et partagés.

Depuis son élection comme Maire de Paris, en 2014, Anne Hidalgo a pour objectif primordial, dans le prolongement de l'action entamée par son prédécesseur Bertrand Delanoë, de mettre en place des politiques publiques qui vont dans ce sens, quitte à impacter les modes de vie, de consommation et de déplacement des Parisiens mais aussi des habitants des banlieues.

Aussi, si nous pouvons regretter les faiblesses du travail collaboratif entre les différentes collectivités territoriales qui gèrent l'Île-de-France, la Région, la Métropole, les départements, les communes, nous tenons à saluer le travail de la Maire de Paris qui est parmi les seuls qui conduisent une politique adaptée aux contraintes environnementales propres à notre temps. Parmi ces mesures figure la fermeture des voies sur berges. L'objectif de cette mesure est notamment de baisser le nombre de véhicules qui circulent dans la capitale pour réduire de 15% en moyenne la pollution au dioxyde d'azote. Pour rappel, les véhicules représentent deux tiers des émissions de dioxyde d'azote et 55% des émissions de particules. Avec 48 000 décès, la pollution de l'air est responsable de 9% de la mortalité en France.

En novembre, plusieurs maires franciliens, dont vous-même, Monsieur le Maire, ont écrit une lettre ouverte à la Maire de Paris pour demander la réouverture des voies sur berges de la rive droite. Cette démarche nous interpelle car elle est pour nous le témoignage d'une Île-de-France à deux vitesses, celle d'une Ville qui agit et qui porte des politiques publiques d'avenir, la Ville de Paris, et celle de la banlieue avec des villes comme celles de notre territoire qui, parce que trop divisées, se résument à des agences publiques de communication incapables de se saisir des grands enjeux propres à notre temps, au premier rang desquels figure la lutte contre la pollution de l'air.

- **Aussi, Monsieur le Maire, au-delà de cette lettre ouverte à objectif médiatique à la Maire de Paris réalisée uniquement dans un esprit négatif et populiste pour contester une mesure qui va dans le bon sens, quelles mesures concrètes les villes de notre territoire ParisEstMarne&Bois comptent-elles prendre pour lutter contre ce fléau qu'est la pollution de l'air pour nos concitoyens ?**
- **Plus spécifiquement, comment avez-vous l'intention d'inscrire Vincennes dans une démarche volontariste dans le cadre de la compétence plan climat-air-énergie du territoire et plus globalement au niveau de la Métropole du Grand Paris ?**

Réponse de Monsieur Éric BENSOUSSAN, Adjoint au maire chargée de la du Développement durable, à la question orale des élus socialistes de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux »

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Chers collègues,

Nous partageons bien sûr votre constat sur la qualité de l'air et les conséquences lourdes de cette pollution en termes de santé publique. Vous le savez, les pics d'alerte ne sont que la partie visible d'une pollution constante qui touche indifféremment toutes nos communes. C'est une préoccupation de tous les jours, prise en compte dans l'élaboration de notre agenda 21, et nous sommes particulièrement attentifs au développement des modes de déplacement doux et à l'efficience des transports en commun dans notre ville.

Vous avez donc raison de le souligner : les nuages de particules se soucient peu des limites communales, et la collaboration entre les différentes collectivités concernées est donc essentielle. C'est bien pour cette raison que Laurent LAFON, avec le soutien de la municipalité, a demandé aux côtés de 167 autres maires franciliens la réouverture des voies sur berge.

En effet, comment peut-on plaider pour une baisse de 15 % du nombre de véhicules circulant, comme vous le dites vous-même, « dans la capitale », sans s'inquiéter une seconde des 15 % de bouchons supplémentaires que cette décision prise de manière unilatérale et sans concertation pourra générer en banlieue ? Nous applaudirions si cette mesure tenait compte des réalités des villes voisines : c'est bien ce type de décision, prise par Paris pour les seuls Parisiens, qui crée l'Île-de-France à deux vitesses que vous évoquez.

À cet égard, l'élaboration du Plan Climat Air Énergie de la Métropole et du Territoire auront évidemment leur rôle à jouer pour mettre fin à de telles incohérences, et Vincennes prendra toute sa part à cette élaboration en étant force de proposition, sur la base de l'expérience qu'elle a acquise à travers son Agenda 21.

En tout état de cause, les actions liées à la qualité de l'air font évidemment partie des points retenus à l'ordre de l'Acte II de notre Agenda 21 : nous souhaitons dans ce cadre par exemple « initier un partenariat avec AirParif pour connaître en direct les mesures des capteurs de qualité de l'air ».

En tout état de cause, si la municipalité parisienne assure que « *sa mesure n'a entraîné aucune hausse de la pollution* », Airparif est plus nuancé et considère qu'« *en l'état actuel, il n'est pas possible de dire si la qualité de l'air a évolué dans un sens ou un autre en lien avec la fermeture des voies sur berge* ». Sachez qu'une étude de suivi de la qualité de l'air a été lancée à l'automne par Airparif pour une durée d'un an afin d'assurer un suivi renforcé y compris sur des territoires plus éloignés qui pourraient être impactés par des modifications de trafic suite aux décisions prises par la ville de Paris. Un capteur a ainsi été installé avenue de Paris, sur le territoire vincennois et en collaboration avec nos services.

Quant au pic de pollution, nous avons bien sûr comme à chaque fois rendu gratuit le stationnement résidentiel durant cette semaine de circulation alternée, afin de permettre aux Vincennois de limiter leurs déplacements automobiles.



Réunion du Conseil municipal du 14 décembre 2016

**Question orale posée par Anne-Marie MAFFRE-SABATIER,
au nom des élus socialistes de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux »,
sur la démocratie locale à Vincennes et en particulier sur la concertation quant à l'aménagement
du Cours Marigny**

Monsieur Le Maire et Cher-e-s Collègues,

Au cours des derniers mois les manifestations de mécontentement de nos concitoyens à propos de différents projets d'aménagement des quartiers de notre ville se multiplient. Qu'il s'agisse de la révision du PLU, de la réorganisation de certains itinéraires de bus, du réaménagement d'espaces publics tel que le cours Marigny, de plus en plus de concitoyens se constituent en collectif pour dénoncer l'absence de communication de proximité et d'association à la prise de décision. Et face à leurs appels, pétitions ou autres moyens d'interpellation, la majorité de ce conseil municipal reste sourde et se comporte comme si elle était elle-même propriétaire des lieux.

Aujourd'hui, les dispositifs de consultations citoyennes se résument au strict minimum : le Conseil Municipal des Enfants, le Conseil des Jeunes, le Conseil des Seniors et les rencontres de quartier. Regardons ce qui se fait ailleurs. Concernant les rencontres de quartier, nous avons déjà à plusieurs reprises exprimé nos regrets de voir qu'elles n'étaient que relativement peu fréquentées et qu'elles se limitaient à de simples opérations de communications. La réalité est que notre ville de près de 50.000 habitants est aujourd'hui en retard en matière de dispositifs participatifs permettant de mieux associer nos concitoyens à la construction, au pilotage et à l'évaluation de nos politiques publiques locales. Les faits sont là, les incompréhensions et les mécontentements se multiplient, le repli de la majorité municipale, sûre de son fait, dans une certaine forme d'arrogance aussi.

**Ainsi, pourquoi engager une démarche de concertation pour l'élaboration de l'agenda 21 quand le projet mis en œuvre pour la rénovation du cours Marigny ne cherche pas en prendre en compte les remarques et les propositions par les habitants certes moins expert que le reconnu paysagiste Monsieur PENA mais qui ne méritent pas moins d'être écoutées ?
Aussi, Monsieur le Maire, quelles sont vos pistes de réflexion pour davantage associer nos concitoyens à la mise en place des politiques publiques de notre Ville ?**

Réponse de Madame Céline MARTIN, Adjointe au maire chargée de la Démocratie locale et de la Vie des quartiers, à la question orale des élus socialistes de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux »

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Chers collègues,

Vous avez souhaité nous faire part de vos interrogations concernant la démocratie locale à Vincennes.

Permettez-moi d'exprimer une certaine surprise quant au regard que vous posez sur les dispositifs existant. Le Conseil municipal des enfants, le Conseil des jeunes et le Conseil des seniors apprécieront sans doute que leurs initiatives soient rangées au rayon du strict minimum.

Avec 100 à 150 personnes à chaque réunion, je n'ai pas davantage le sentiment que les Rencontres de quartier où, vous le savez, un dialogue franc et sans tabou s'exerce, soient peu fréquentées...

La réussite par ailleurs de notre premier Agenda 21 ne devrait pas laisser subsister trop de doute quant au sens que nous avons donné à la participation des habitants pour la construction de l'Acte II !

Vous jugez que notre ville est en retard en matière de dispositifs participatifs. Peut-être n'habitons-nous pas tout à fait la même !

- Ces derniers mois, Vincennes a entamé les travaux de création d'un espace apaisé dans le secteur de la rue de la Liberté et de la rue Charles-Silvestri. Cette opération, je vous le rappelle, avait fait l'objet d'une concertation avec les riverains en 2013.
- En juin dernier nous avons lancé également la concertation avec les habitants du quartier sur la rénovation et l'aménagement de la place Bérault : un premier diagnostic a permis d'engager, avec les Vincennois, une réflexion autour de plusieurs solutions d'aménagement. Une seconde réunion a eu lieu le 8 novembre autour de la solution privilégiée par les habitants, conformément à nos engagements.
- Le week-end dernier, les Vincennois ont pu échanger avec leurs élus sur les stands « Les élus à votre rencontre », proposés comme c'est le cas régulièrement sur les marchés de la ville.
- Les rencontres de quartier sont aussi prolongées désormais par des ateliers de quartier en petits groupes, ciblés autour de thèmes spécifiques pour allier diagnostic et réflexions de terrain sur les solutions possibles. Le premier atelier de ce type a réuni pour une soirée riche d'échanges une vingtaine de Vincennois ce lundi.
- La semaine dernière encore, M. le Maire et M. le sous-préfet ont pu répondre aux questions et recueillir les avis des riverains de la Cité industrielle lors d'une réunion proposée avec l'association représentative qui s'est constituée dans ce quartier.
- D'autres instances jouent aussi leur rôle : je pense aux comités consultatifs, organes de réflexion permettant de recueillir l'avis de spécialistes et acteurs de terrain...

Nous ne comptons pas nous arrêter là et sachez que d'autres projets sont en préparation pour le début de l'année prochaine afin de permettre aux Vincennois d'exprimer et de confronter leurs idées. Nous aurons l'occasion d'y revenir largement avec Charlotte LIBERT-ALBANEL, adjointe au maire chargée de la performance de l'action publique, et, pour la partie nouvelles technologies, Gilles PANNETIER, adjoint au maire, et Mathieu BEAUFRÈRE, conseiller municipal.

Quant à la réfection du cours Marigny, le Projet de ville dans lequel elle s'inscrit a fait l'objet de quatre années de concertation préalable. La première réunion publique a eu lieu le 14 mai 2007, la 2^e le 26 juin 2007 à la suite de laquelle ont été proposés des ateliers de travail qui se sont réunis le 10 octobre et le 22 novembre suivants. La 3^e réunion publique où les réflexions collectives issues de ces ateliers ont été présentées a eu lieu le 20 décembre 2007. Le programme d'aménagement a été présenté le 18 juin 2008 aux participants des ateliers de travail et au Conseil municipal. Après la désignation des maîtres d'œuvre, une 4^e réunion publique avec les premières esquisses a eu lieu le 18 novembre 2009 et une cinquième le 10 mai 2010.

Par ailleurs, sachez que l'association des riverains a été reçue par Monsieur le Maire, ainsi que par Pierre LEBEAU en présence des services techniques municipaux et de l'architecte-paysagiste, M. PENA.

La concertation ne consiste pas à faire de chaque habitant un arbitre des élégances pour juger du choix de telle ou telle référence de mobilier urbain ou d'essence d'arbre ; il s'agit d'associer les habitants aux grandes orientations qui structurent l'action municipale, et c'est ce que nous avons fait. C'est donc ce projet d'espace vert, construit grâce aux centaines d'avis exprimés par les habitants et respectueux des objectifs que nous avons fixés ensemble, que nous continuons de concrétiser aujourd'hui, loin des caricatures, et fidèles à nos engagements.

Être en responsabilité, en démocratie, ce n'est pas, comme l'on si souvent fait les gouvernements que vous avez soutenus, chercher à concilier tous les mécontentements pour éviter les vagues. C'est faire des choix et les assumer, tout simplement.



**Question des élu-e-s écologistes de Vincennes
sur le taux d'encadrement des activités périscolaires**

Monsieur le Maire, Monsieur le Vice-président de la Caisse des écoles,

Depuis quelques temps, l'accueil des enfants dans les écoles maternelles et primaires vincennoises a été perturbé par un mouvement de grève nationale ayant comme motif le risque d'une dégradation du taux d'encadrement des enfants dans les activités périscolaires.

Institué en 2013, afin de faciliter la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, dans les maternelles et écoles primaires, le décret sur l'assouplissement des taux d'encadrement des enfants accueillis dans le cadre du périscolaire vient d'être pérennisé.

Ainsi dans le cadre d'un projet éducatif PEDT et sous réserve que la sécurité des enfants et la qualité éducative soient garanties, le taux passe :

- pour les maternelles : 1 animateur pour 14 mineurs au lieu de 1 pour 10 actuellement ;
- pour les primaires : 1 animateur pour 18 mineurs au lieu de 1 pour 14 actuellement.

Avec ces taux d'encadrement, l'animation qui est un véritable métier risque de se transformer en « gardiennage », ce qui est triste et dommageable.

Ma question est simple Monsieur le Maire, Monsieur le Vice-président de la Caisse des écoles, sachant que vous n'aviez pas modifié sur notre ville les taux d'encadrements, pouvez-vous vous engager à les conserver inchangés ?

Réponse de Monsieur Pierre CHARDON, Conseiller municipal et Vice-Président de la Caisse des écoles, à la question orale des élus écologistes de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux »

Mes Chers collègues,

Vous le savez, depuis deux ans maintenant, la Ville, tout comme toutes les communes de France, a mis en place dans l'ensemble des écoles élémentaires dont elle a la charge, les nouveaux rythmes scolaires.

Vous le savez également, à Vincennes, cette réforme a été préparée en amont, dans la concertation afin d'entendre tous les points de vue, toutes les contraintes de celles et ceux qui de près ou de loin seraient concernés, impactés par ce changement.

Ainsi, les personnels de l'Education Nationale, les représentants de parents d'élèves, les parents d'élèves dans leur plus grande globalité, mais aussi le personnel municipal encadrant les enfants durant les temps périscolaires, les responsables associatifs ont été associés à cette réflexion.

Cette démarche de concertation a d'ailleurs été très largement appréciée par l'ensemble de nos interlocuteurs, tout comme les solutions qui grâce à elle, ont pu être trouvées dans un esprit consensuel au bénéfice du plus grand nombre d'élèves et de familles.

A ce jour, outre le changement qui s'applique aux horaires d'entrée et de sortie des écoles, le temps méridien a été étendu à deux heures dans toutes les écoles, ce qui permet aux enfants de déjeuner dans de bien meilleures conditions et correspond également à une demande portée depuis longtemps par les directeurs d'établissements. Pendant ce temps méridien, plus de 80 ateliers sont proposés librement aux enfants qui souhaitent y participer ; certains même en partenariat avec les associations locales.

Pour encadrer ces différents temps d'accueil placés sous la responsabilité de la Ville, nous avons fait le choix d'un taux d'encadrement supérieur à ceux imposés réglementairement ou permis par des mesures dérogatoires liées au PEDT (Projet Educatif Territorial), à savoir :

- en maternelle : 1 animateur pour 10 enfants (en lieu et place de 1 animateur pour 14)
- en élémentaire : 1 animateur pour 14 enfants (en lieu et place de 1 animateur pour 18)

A ce jour et pour répondre à votre question, le choix qui a été le nôtre pour privilégier la qualité d'accueil des enfants reste le nôtre et un changement dans les taux d'encadrement actuellement pratiqués n'est pas d'actualité.